



COMPTE-RENDU **CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 11 septembre 2023

Étaient présents : GALISSON Nicolas, GARZELLI Elsa, TRINTIGNAC Laurent, DESANGLES Véronique, NEGRINI Régine, CABEAU Bernard, CLAVERIE Claudine

Était excusés : SCARAVETTI Henri, DUFFAU Jean-Michel, THOUVENIN Suzanne, DUBLANC Cédric

Était absent :

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : DESANGLES Véronique

1/ Le compte-rendu de la réunion du 19 juin 2023 est validé.

2/ Reversement de la taxe sur les paris hippiques

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la commune a perçu la somme de 5 266,90 € correspondant aux taxes sur les paris hippiques réalisés lors des courses en 2022 sur l'hippodrome de Bascous. Il propose de reverser l'intégralité de la somme à la Société Hippique d'Eauze afin de l'aider financièrement.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

3/ Subvention Gaule Elusate

Monsieur le Maire a fait part à l'assemblée de la demande de l'association La Gaule Elusate d'une subvention pour cette année 2023 afin de couvrir les frais des lâchers de truites réalisés sur la commune. Il propose une somme identique au montant versé en 2022 : 100 €.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

Cette somme sera mandatée sur l'exercice budgétaire 2023.

4/ Devis CACES pour Jean-Noël ALGERINA

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le devis de la SARL ICONE de remise à niveau du CACES pour la conduite d'engins compacts ≤ 6 tonnes et tracteurs agricoles ≤ 100 cv : 784 € hors taxes.

Le Conseil Municipal souhaiterait savoir s'il est possible d'utiliser le compte personnel de formation (CPF) de l'agent pour le financement de tout ou partie du coût du CACES.

Il conviendra de prendre les renseignements nécessaires auprès du Centre de Gestion.

5/ Point financier dépenses/recettes Eglise

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la somme de 41 774 € a déjà été payée sur un total de 62 041 € (Montant des devis).

Le total des subventions à percevoir pour la réalisation de ce chantier :

- 20 363 € de l'état
- 5 820 € de la région
- 3 000 € du département

Il restera à la charge de la commune le montant total de 32 858 €.

6/ Délibération pour la dématérialisation des actes (Préfecture) et autorisation à signer la convention

Dans le cadre du développement de l'administration électronique, l'Etat s'est engagé dans un projet dénommé ACTES qui pose les principes de la dématérialisation des actes soumis au contrôle de légalité.

Monsieur le Maire présente ce projet : la collectivité territoriale qui choisit d'effectuer par voie électronique la transmission de tout ou partie des actes soumis au contrôle de légalité doit signer une convention avec le préfet comprenant la référence du dispositif homologué de télétransmission.

A l'unanimité, le Conseil Municipal, décide

- de procéder à la télétransmission des actes au contrôle de légalité, y compris les actes budgétaires;
- de donner son accord pour que le maire engage toutes les démarches y afférentes dont le choix de l'opérateur de télétransmission ainsi que l'achat d'un certificat d'authenticité ;
- d'autoriser le maire à signer tous les documents et pièces relatifs à ce dossier.

7/ Régularisation administrative de la parcelle B529 (carrefour Mounicat)

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que Monsieur DRUILHET Jean a souhaité céder au prix de 1 euro, une pointe de terrain situé au lieu-dit « A Trousset », d'une superficie de 1a 16ca cadastré n°529 section B, permettant ainsi de régulariser un état de fait car la dite parcelle a déjà fait l'objet d'une transformation (rabetement) dans le but de sécuriser, puisqu'une meilleure visibilité, l'intersection de la départementale 162 et de la voie communale 1 (plan annexé à la présente délibération).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE d'acquérir à Monsieur DRUILHET Jean la parcelle cadastrée section B n°529 d'une superficie de 1a 16ca au prix de 1 euro ;
- DESIGNER Madame GARZELLI Elsa, 1^{ère} adjointe au maire, pour représenter la commune à l'acte de vente qui sera rédigé en la forme administrative.

8/ Site Internet de la commune

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le site Internet de la commune est dysfonctionnel depuis plusieurs semaines et donc inutilisable.

Or, afin de promouvoir l'image de la commune, de développer les relations et les échanges d'informations, il est nécessaire de se doter d'un nouveau site Internet qui doit permettre de :

- donner la possibilité aux administrés de mieux connaître l'activité de la commune
- faciliter les contacts avec les partenaires extérieurs à la commune (entreprises, associations etc...)
- faire connaître au grand public, l'offre locale et culturelle.

Monsieur le Maire demande au conseil de se prononcer quant à une étude pour la création d'un nouveau site Internet : pour à l'unanimité.

9/ Point sur les travaux de la maison dite « Ladevèze »

L'architecte doit intervenir courant semaine 38 ; des réflexions sont d'ores et déjà engagées quant à la réhabilitation du lieu.

10/ Travaux Eglise/ Projet 2024

La restauration des 2 côtés restants de l'Eglise est évoquée.

Des devis vont être demandés et un point financier sur les travaux déjà prévus sera fait avant d'envisager un nouveau projet.

12/ Questions diverses

Il convient de demander l'intervention de la communauté de communes afin de redresser les panneaux de signalisation.

Fait à Bascous,
Le 12 septembre 2023
Le Maire,
Nicolas GALISSON



